

**COMMUNE de BEAULIEU**  
Département de l'Isère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 Mars 2024**

Nombre membres  
En exercice 15  
Présents 12  
Votants 12

Date de la convocation : 14.03.24

2024 - 008

L'An deux mil vingt-quatre le vingt-et-un Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, Valérie DROUVIN, Régis LACROIX, David GRAND, Mickaël GRAS, Nathalie DECTOT, Laure ALBERTIN, Marie-Sophie BARBIER, Guillaume CROIZAT

Absents : Christian ALBERTIN, Benjamin CHABERT, Vincent CAILLAT

A été nommée secrétaire : Régis LACROIX

**Délibération fixant les tarifs pour la Régie Temporaire  
Des BEAULIEU DE France 2024**

Pour faire suite à la création de la Régie temporaire des Beaulieu de France 2024 par délibération N° 2023-018 en date du 26 Octobre 2023, il convient d'en fixer les tarifs.

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret N° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance N° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'assemblée générale de l'Alliance des Beaulieu de France fixant les tarifs pour l'année en cours,

**Décide :**

TARIFS BEAULIEU DE France 2024 :

- Jeunes de 16 à 25 ans : 25 Euros
- Jeunes de 26 à 30 ans : 50 Euros
- A partir de 31 ans, tarif pour tous : 80 Euros

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

M. Didier CORVEY-BIRON,  
Maire

